

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION EN VUE DE LA VISITE D'INSPECTION

1.1

Transmettre au préalable les informations pertinentes aux citoyens

IMAGER CE QUI EST ESSENTIEL !

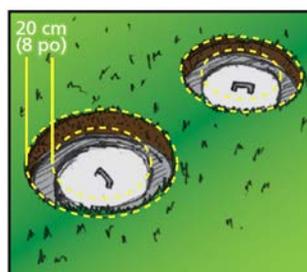


Fig. 5 : Dégagement de la fosse septique avant la vidange

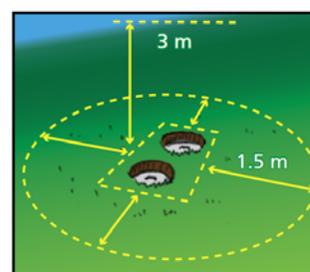


Fig. 6 : Zone de dégagement obligatoire

https://www.ville.magog.qc.ca/wp-content/uploads/magog/flat/Guide_FossesSeptiques_2013.pdf

Voici un exemple bien imagé :

<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/pdf/Regie%20des%20dechets/Programme%20vidange%20fosses%20RIAM.pdf>

Informez les citoyens quelques jours avant l'intervention :

- qu'il est interdit de rejeter des substances inflammables ou explosives dans la fosse septique ;
- qu'ils doivent s'assurer de laisser libre l'accès au couvercle de la fosse.

Ces mesures permettront de réduire les risques d'exposition à des produits dangereux et au développement des TMS chez les inspecteurs.

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION EN VUE DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
1.2	Communiquer avec le citoyen pour le prévenir de la visite de l'inspecteur OU effectuer une visite non annoncée.	<p>Idéalement, planifier l'inspection de la fosse septique en même temps ou après sa vidange, en consultant l'horaire des vidanges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au début de la période estivale, plusieurs municipalités embauchent un travailleur étudiant et le forment pour effectuer des inspections sommaires lors de la vidange effectuée par le sous-traitant. En autres, un des objectifs est d'identifier des rejets potentiels dans l'environnement. - Les cas identifiés comme étant « potentiellement problématiques » sont référés à un inspecteur. Ainsi l'inspecteur peut se déplacer et effectuer le test de coloration. <p><u>*Deux tendances existent au sein des municipalités :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'inspecteur communique avec le citoyen pour annoncer sa visite immédiatement après la vidange de la fosse septique. Le travail est perçu davantage comme un travail d'équipe Ville/Citoyen. <p>OU</p> <ol style="list-style-type: none"> 2- L'inspecteur se présente sans rendez-vous afin d'identifier une problématique. Il est permis à toutes municipalités en vertu la <i>Loi des cités et villes</i> et du <i>Code municipal</i> d'adopter un règlement municipal autorisant ses officiers à visiter et à examiner selon des heures raisonnables toute propriété immobilière. <p><u>D'un point de vue SST, l'annonce de la visite par un inspecteur permet de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider la présence d'animaux avec le citoyen ; <ul style="list-style-type: none"> ➔ Lors de la prise de rendez-vous, demandez au client s'il y a présence d'animaux et lui donner les consignes à respecter (dans le cas d'un chien, demander de le tenir à l'écart dans une pièce où il ne pourra pas être en contact avec l'inspecteur pour toute la durée de la visite); ➔ Consigner les informations encadrant la présence d'animaux au dossier informatique du client. - Informer le citoyen que les accès à la fosse doivent être bien dégagés conformément à la documentation qui leur a été préalablement transmise ; - Demander au citoyen de retirer le(s) couvercle(s) lui-même lors de la visite (idéalement) ; - S'assurer de la présence obligatoire du citoyen au cas où l'inspecteur devrait effectuer un test de coloration à partir de l'intérieur de la résidence ; - Observer le ton et le vocabulaire employé par le citoyen afin d'anticiper un comportement difficile ou agressif et de planifier une intervention avec deux travailleurs ou encore avec l'aide de personnes spécialisées (infirmière en santé au travail, policier, etc.). Se référer au thème Violence et clientèle agressive de l'APSAM (au besoin). 	

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION EN VUE DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
1.3	<p>Prévoir le travail en lieu isolé où la transmission des ondes cellulaires est défaillante, voire impossible.</p>	<div data-bbox="653 440 1159 662" style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>DISPOSITIF SPOT GEN3^{MC} Le dispositif SPOT Gen3, le dernier-né des appareils SPOT primés, vous procure une ligne de communication essentielle pouvant sauver des vies: il utilise entièrement la technologie des satellites.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Performance améliorée ▶ Déclenchement par les déplacements ▶ Progression Extrême ▶ Durée accrue de la charge ▶ Alimentation au moyen d'un câble USB </div> <div data-bbox="1010 444 1136 581" style="text-align: right;">  </div> <p>Lorsque les déplacements vous amènent au-delà du réseau cellulaire, un dispositif de localisation vous permet de transmettre votre position GPS aux intervenants d'urgence, et ce, grâce à une simple touche. Ajoutez ce dispositif de poche à votre matériel indispensable et demeurez branché où que vous alliez.</p> <div data-bbox="653 938 1171 1328" style="text-align: center;">  </div>	<p style="text-align: center;">Pensez à la traçabilité de l'inspecteur !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les collègues de la route de travail (adresses, lieux, durée approximative des visites, etc.) et établir un délai d'intervention entre les communications ; <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un appareil de localisation d'urgence (peu coûteux à l'achat) et contrat annuel de localisation (\$ raisonnable) <div data-bbox="1394 980 1503 1094" style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <p><u>Article 322 du RSST</u> : « Lorsqu'un travailleur exécute seul un travail dans un lieu isolé où il lui est impossible de demander de l'assistance, une méthode de surveillance efficace, intermittente ou continue, doit être mise en application ».</p>

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION EN VUE DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
1.4	<p>Apporter les documents et équipements de protection personnels (ÉPIS) appropriés en fonction de la tâche à effectuer.</p>	<p>L'inspecteur porte un badge d'identification avec sa photo.</p> 	 <p>Selon les tâches effectuées, les vêtements personnels devront être protégés et des ÉPIS doivent être portés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas porter de bijoux autant pour les risques biologiques que d'un point de vue sécurité (ex. : bague qui demeure coincée sur une saillie) - D'ailleurs, d'un point de vue contamination biologique, l'inspecteur ne devra pas porter le cordon et le badge autour de son cou. <p style="text-align: center;">↓</p> <p>Pensons aux éclaboussures, simplement en travaillant penché, ou qu'un appareil ou sa perche touche à son cordon.</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p>De porter un badge au cou qu'un client agressif pourrait facilement agripper n'est pas recommandé non plus, à moins que celui-ci soit facilement détachable.</p>

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION EN VUE DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
1.5	Planifier le transport du matériel dans le véhicule de service.	 <p>Rangement – Ville de Thetford Mines (à proscrire)</p>  <p>Ex. : Rangement du véhicule de l'inspecteur - Ville d'Acton Vale</p>	 <p>En cas d'impact, les objets éviteront d'être projetés.</p> <p>! PRÉVENTION DE LA CONTAMINATION !</p>   <p>PENSONS-Y EN ÉQUIPE !</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'on propose à l'inspecteur de retirer ses EPIS et survêtement avant d'entrer dans l'habitacle du véhicule pour éviter la contamination ? - Est-ce que des sacs jetables seront disponibles pour qu'il puisse mettre ses EPIS à l'intérieur du coffre, sans contaminer l'ensemble du véhicule et éviter de désinfecter et laver le véhicule à chaque fois ? - Est-ce qu'il faudrait prévoir un endroit pour procéder au nettoyage et la désinfection des EPIS ? <p>À l'arrière du véhicule, l'ajout d'un support fixe ou de coffres identifiés (propre ou contaminé) fixés à l'aide de sangles permettrait de mieux s'y retrouver tout en s'assurant de séparer les objets souillés (gants, etc.) des autres objets. S'il y a le transport d'un garde-corps celui-ci doit y être fixé.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.1	Vérifier la présence d'animaux sur les lieux.	 <ul style="list-style-type: none"> - Après avoir sonné ou frappé à la porte, s'éloigner pour se donner un temps de réaction afin de diminuer les risques qu'un chien puisse vous atteindre. Utiliser le matériel de travail (ex : valise, coffre, bloc-notes) comme bouclier, c'est-à-dire, le tenir devant soi ; - Se présenter en effectuant une analyse de son environnement afin d'être en contrôle de celui-ci et d'être prêt à réagir à un risque imminent ; - Demander au client s'il y a présence d'animaux et lui rappeler les consignes à respecter (dans le cas d'un chien, demander de le tenir à l'écart dans une pièce où il ne pourra être en contact avec l'inspecteur pour toute la durée de la visite). - Être en mesure d'identifier les races de chiens interdites sur le territoire dû à la dangerosité connue de ces animaux. Il serait intéressant de produire un document à cet effet. - À noter que tous les chiens peuvent agresser, et ce, peu importe la race... Par ailleurs, plus le chien est gros, plus la blessure risque d'être importante. 	<ul style="list-style-type: none"> -  Si le citoyen refuse et que vous êtes à l'aise avec la situation, l'obliger à le tenir en laisse, à l'écart du lieu d'intervention, et ce, pour toute la durée de la visite. - Référer les cas d'insalubrité morbide, les cas où la présence d'animaux dépasse les quotas prévus au règlement, etc. <p style="text-align: center;"></p> <ul style="list-style-type: none"> -  Mettre en place une procédure pour déclarer ce type de situation et référer aux autorités compétentes.

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.2	<p>Identifier avec le citoyen, l'emplacement de la fosse septique et du champ d'épuration.</p>	  	<p><i>Un travail d'identification des EPIS à revêtir selon les tâches à effectuer sera davantage développé avec l'aide des inspecteurs dans un 2^e volet.</i></p>   <p>Porter des lunettes de protection pour éviter des éclaboussures dans les yeux ou d'être heurté par des branches d'arbres à proximité, par exemple.</p>  <p>Porter obligatoirement la protection auditive lors de la présence du camion de vidange.</p>  <p>Port du dossard obligatoire</p> <p>Garder une distance sécuritaire avec le camion et s'assurer « de voir et être vu » par le conducteur du camion de pompage à vide.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
			<p>En portant le dossard, l'inspecteur s'assure d'être bien à la vue s'il doit s'éloigner dans un buisson par exemple.</p> <p>Protection en présence de bioaérosols</p> <p>Selon le travail effectué, des ÉPIS sont nécessaires afin de se protéger des risques de contamination biologique (bactéries, virus, protozoaires, vers, plantes, etc.).</p> <p>Protection contre les plantes nuisibles et insectes piqueurs</p> <p>L'inspecteur risque d'être exposé à des plantes nuisibles (ex. : herbes à puce, Berce du Caucase, etc.) et à des insectes piqueurs (ex. : guêpes, tique à patte noire). Les mesures de prévention sont d'éviter de marcher dans les herbes longues autant que possible et de porter des vêtements longs de couleur claire. À noter que la Berce du Caucase et le panais sauvage pourraient se trouver aux abords des fossés. Ces plantes sont dangereuses ; elles peuvent causer de sérieuses brûlures (même aux yeux). Si vous apercevez ce type de plante, vous éloignez et communiquez immédiatement avec M. Martin Regimbal qui s'assurera de faire retirer la plante par l'horticulteur de la Ville.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.3	Ouvrir le couvercle de la fosse septique.		 <p>Avant l'ouverture du couvercle, vérifier auprès du propriétaire s'il n'y a pas eu de déversement de substances inflammables dans la fosse septique.</p> <p>Généralement, il n'y a pas de lecture de sulfure d'hydrogène (H₂S) et de gaz explosif (LIE) à l'ouverture des fosses septiques. Néanmoins, son utilisation est recommandée.</p>  <p>Pour les opérations de pompage à vide et d'inspection visuelle, effectués à partir de l'ouverture de la fosse, porter des lunettes de sécurité enveloppantes, des gants imperméables et jetables ainsi qu'un masque N-95. À noter que ce masque n'intercepte pas les odeurs, mais évite de recevoir des éclaboussures sur les lèvres. Jeter le masque après chaque utilisation.</p> <p>Il est interdit d'entrer dans une fosse septique (même la tête ou le bras), à moins qu'une procédure d'entrée, de travail et de sauvetage en espace clos ait été élaborée et que les travailleurs aient été formés avec les équipements de protection collectifs et individuels requis.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
		 <p data-bbox="621 683 1205 792">Avec les gants de travail, l'ouverture était impossible.</p> <p data-bbox="621 889 1205 998">Le travailleur utilise une brique trouvée sur le terrain du citoyen pour réussir à l'ouvrir.</p>  	<p data-bbox="1402 354 2001 630">Une méthode et des procédures de travail incluant l'utilisation des outils appropriés pour l'ouverture des couvercles des fosses septiques permettront d'éviter des blessures au dos ainsi qu'à d'autres parties du corps ou encore des troubles musculo-squelettiques (TMS). Préconiser l'ouverture avec un outil approprié. Installer un garde-corps après l'ouverture.</p> <p data-bbox="1444 654 1980 719"><u>Exemple d'un dispositif pour l'ouverture des couvercles :</u></p>    <p data-bbox="1650 1406 2028 1430"><i>Dispositif de la Ville de Shawinigan</i></p>

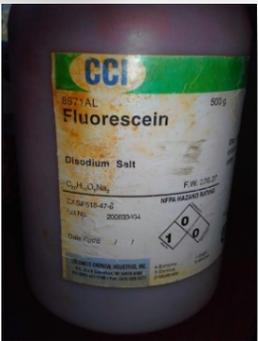
ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
			<p>Pour ce qui est du dispositif, il est rétractable, ajustable et pliable. Vu son poids, il y a un dispositif qui rentre dans le « Hitch » du camion pour le rouler et l'embarquer ou le débarquer afin d'éviter de le soulever.</p> <p>L'inspecteur a également trois options qu'il peut utiliser pour soulever : soit une chaîne avec crochet pour les couvercles de béton, avec anneau d'acier et deux embouts qu'il peut changer (bleu ou jaune) selon l'épaisseur des poignées de béton du couvercle.</p>  <p>Il existe plusieurs types d'accès aux fosses, il est requis d'avoir en main des outils utiles pour dégager (ex. : pelle, masse en caoutchouc, etc.)</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.4	<p>Inspecter la fosse à partir de l'ouverture : visuellement ainsi qu'en cognant le fond avec une perche.</p>	<p>Il n'est pas recommandé d'utiliser ce type de perche non rétractable.</p>  <p><u>Pratique à proscrire</u> : cette perche est transportée dans le véhicule sans protection et vient restreindre l'espace de conduite (console).</p> 	 <p>Pistes de solution</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Vérifier l'étanchéité du fond suite à la vidange afin de mieux voir le fond de la fosse. Consulter l'horaire des vidanges. Se prémunir d'un éclairage puissant. ➔ Une perche rétractable peut être insérée et retirée plus facilement du véhicule et par le fait même, diminuer les risques de contamination. <u>Voici un exemple</u> :   <p>Le déplacement de l'inspecteur lorsque le sol est sec et que les conditions météorologiques sont favorables augmentera les chances de repérer une éventuelle pollution.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.5	Ajouter des pastilles de coloration dans la toilette et/ou dans la fosse.	  <p>Produit utilisé par d'autres municipalités (sous forme liquide)</p>	<p>Se référer à la fiche de données de sécurité (fiche signalétique) pour son utilisation, pour connaître les EPIS requis et les mesures à appliquer en cas d'urgence.</p> <p>Lien pour la fiche signalétique du produit de coloration : https://pim-resources.coleparmer.com/sds/00295-17sds.pdf</p> <p>*L'utilisation de la fluorescéine s'avère nécessaire dans certains cas pour détecter un problème ou un rejet dans l'environnement.</p>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.6	<p>Travailler sur des terrains en pente et à proximité ou dans les cours d'eau.</p>		<p>Comment doit-on se protéger à proximité ou sur un cours d'eau ?</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;">  <div style="text-align: center;"> <p>CSTC 34.0.1</p> </div>  </div> <p>(Même si le lieu de travail n'est pas un chantier de construction, les inspecteurs de CNESTT utilisent l'article 51.3 de la LSST pour faire appliquer l'article 34.0.1 du CSTC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Est-ce que le travail est effectué à moins de 2 mètres du cours d'eau ? ➔ Soit que le cours d'eau a une profondeur de plus de 1,2 mètre ? ➔ Soit que l'eau s'écoule à plus de 0.51 m/s ? <p>Si OUI, les EPIS tels que la veste de flottaison, la perche, la bouée et un moyen de communication s'avèrent nécessaires. <i>(RSST article 355 à 357)</i></p> <p>Si NON, il est important de se rappeler que le travail est isolé et à risque de chute et glissade ainsi que de noyade, même s'il y a peu d'eau.</p> <p><u>Si présence d'un cours d'eau / travail à 2 employés ou avoir recours à une méthode de travail alternative. (ex. : se rapporter à tous les 15 minutes)</u></p> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p>Inclure une note au système informatique concernant la présence d'un cours d'eau.</p> </div> </div>

ÉTAPE 2 : LORS DE LA VISITE D'INSPECTION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	VISUELS	IMPORTANT
2.7	Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail et laver ses mains.		<p>De bonnes mesures d'hygiène personnelle constituent une des mesures les plus importantes pour limiter les effets indésirables des micro-organismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas boire ou ne pas manger sur le lieu de la fosse ; - Se laver et bien s'essuyer les mains une fois les travaux terminés et toujours se laver et s'essuyer les mains avant de manger ou boire ; - Prendre une douche si éclaboussure. <p>Bien nettoyer l'outillage avant de l'embarquer dans le véhicule pour éviter la contamination du véhicule (poignée des pelles, dispositifs pour ouvrir les couvercles, etc.)</p> <p>L'ajout d'un savon bactéricide sans eau dans le véhicule de service s'avère une nécessité. De plus, des lingettes nettoyantes désinfectantes peuvent servir à nettoyer les surfaces.</p>

ÉTAPE 3 : PROGRAMME DE SANTÉ, PROGRAMME DE PRÉVENTION SST, FORMATION ET COMMUNICATION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	IMPORTANT
3.1	Offrir la vaccination contre l'hépatite A et le tétanos.	<p>Le vaccin contre l'hépatite A est offert spécifiquement pour les travailleurs qui pourraient être exposés à des bioaérosols d'eaux usées, dont tous les inspecteurs de l'urbanisme.</p> <p><u>Mesures de protection :</u></p> <p>Hépatite A : vaccination recommandée (2 doses) Tétanos : rappel aux 10 ans Bioaérosol : aucun vaccin</p>
3.2	Ajouter l'identification de tous les risques au programme de prévention SST sous forme de fiches d'actions spécifiques.	<p></p> <p>Suite aux actions qui seront choisies de mettre en place, les fiches seront complétées en identifiant les mesures correctives applicables.</p>
3.3	Appliquer les mesures d'hygiène (lavage des mains, nettoyage des vêtements) et désinfection des surfaces de travail (perche et véhicule).	<p>Une formation et des sessions d'information et de sensibilisation sur les risques biologiques auxquels les travailleurs sont exposés est offerte par l'infirmière du CLSC – santé au travail.</p> <p>Cette formation est recommandée pour tous les inspecteurs, leur permettant ainsi de participer activement à la préservation de leur santé et de celles des citoyens qu'ils côtoient.</p> <p>La désinfection des surfaces de travail doit être réalisée à l'aide d'une solution chlorée à 1 %. À la demande du service de l'urbanisme, le véhicule sera nettoyé au garage des travaux publics.</p>

ÉTAPE 3 : PROGRAMME DE SANTÉ, PROGRAMME DE PRÉVENTION SST, FORMATION ET COMMUNICATION

N°	TÂCHES / SITUATIONS	IMPORTANT
3.4	Formations et sessions d'informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement municipal no 222 ; - SIMDUT (hypochlorite de sodium et fluorescéine) pour ceux qui sont concernés ; - La prévention lors de travaux à proximité ou sur l'eau ; - Clientèle difficile ou agressive : intervenir de façon sécuritaire.

Note – L'information contenue dans ce présent document n'est pas exhaustive et ne peut se substituer aux normes, lois et règlements en vigueur.

Remerciements aux inspecteurs et gestionnaires des villes d'Acton Vale, de Magog, de Shawinigan, de Sherbrooke, de St-Bernard de Michaudville, des conseillères de l'APSAM ainsi que de la Régie Intermunicipale pour l'apport à ce document de travail.